

DELIBERATION N°2 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2021

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2021

11 FEV. 2021

ARRIVÉE
Rapporteur : S. Bénétiau

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	32

Date de la Commission « Ressources » : 27/01/2021
Pièce jointe : rapport

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 29 janvier 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 4 février 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19 h 40).

Présents : Mme AVELLANO, Mme ABBACI, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU (est arrivé à 20H30 avant le vote de la délibération n°1), Mme ERFAN, Mme FALGUIERES (est arrivée à 20h03 avant le vote de la délibération n°1) Mme GAUTHIER, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KEHELAL, M. LORIC, M. MONTEIRO, M. PERRIMOND, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. SAINT PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : M. GODRON représenté par Mme RIVET, M. GOMEZ représenté par M. BENETEAU, M. NASSE représenté par Madame COSTA, Mme ROGUE représentée par M. VILLEMEUR

Absents non représentés : M. PLAS

Secrétaire de séance : Bakary SOUKOUNA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 27 janvier 2021,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT que le rapport aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2021, annexé à la présente délibération, porte sur :

- les perspectives économiques pour 2021,
- les résultats financiers 2020 de la Ville,
- les orientations pour le budget primitif en 2021,
- le plan pluriannuel d'investissement 2021-2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR - 2 ABSTENTIONS :
Mme GAUTHIER, Mme KECHELAL),**

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2021.

PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 5 février 2021



Le Maire,

[Handwritten signature in blue ink]
Lamia BENSARSA REDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

